



ARRÊTÉ DU MAIRE

**Donnant délégation de signature à M. Frank RAVOTTI
Agent communal**

Le Maire de la Commune de Le Val (Var),

VU l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales autorise le Maire à déléguer sa signature à certains fonctionnaires municipaux,

VU la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures,

VU la délibération n°2020-022 du Conseil Municipal du 19 juin 2020.

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à Monsieur Frank RAVOTTI, agent communal, en l'absence du Maire ou de ses adjoints pour la question suivante :

- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.
- Legalisation de signature.

Article 2 :

La signature par Monsieur Frank RAVOTTI des pièces et actes relevant de la délégation définie à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « Par délégation du Maire ».

Article 3 :

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage, sera notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Sous-préfète de Brignoles.

Article 5 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie lui sera transmise pour ampliation.

Fait à LE VAL, le 08 octobre 2025

56

Le Maire,
Jérémie GIULIANO

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jérémie GIULIANO".

Notifié le : 23/10/2025

Nom et signature de l'intéressé :

RAVOTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "RAVOTIN".

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de son affichage.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20251008-33A_2025-AI